

DÉCISION N° : 2006-MC-0907

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 915221

VISA DE PROSPECTUS PROVISOIRE

(Régime d'examen concerté)

Liquor Barn Income Fund

Nom de l'émetteur

En application de l'article 20 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, le visa est octroyé à votre prospectus provisoire du 3 avril 2006.

L'Autorité des marchés financiers,

Le 4 avril 2006

Date du visa

(s) Louis Auger

Louis Auger
Chef du Service du financement des
sociétés

/ir